

PROTOCOLE D'ACCORD 2023 - 2025

ANDES – FFBOXE

L'Association Nationale des Élus en charge du Sport, dénommée ANDES, est un réseau unique regroupant près de 8 000 collectivités locales en métropole et en outre-mer, œuvrant au quotidien à l'accompagnement des élus (maire et adjoint en charge des sports) dans l'exercice de leur mission. Elle assure également la préservation et la défense de leurs intérêts au sein des différentes instances nationales.

L'ANDES domiciliée au 18 avenue Charles de Gaulle à Balma (31) est représentée par Patrick APPERE, en sa qualité de Président.

La Fédération Française de Boxe, dénommée FFBOXE, est une association, déclarée, conformément à la loi du 1er juillet 1901 modifiée et reconnue comme établissement d'utilité publique par décret du 16 mai 2011, ayant son siège social Tour Essor, 14 rue Scandicci 93500 PANTIN

Représentée par son président en exercice, Monsieur Dominique NATO, dûment autorisé.

Ci-après dénommée « la FF Boxe »

L'ANDES et la FFBOXE souhaitent engager une collaboration commune afin de mettre leur expertise et leurs savoirs respectifs au service des territoires et du développement de la pratique de la Boxe anglaise en France. En conséquence, les deux parties s'accordent sur les actions à mener entre 2023 et 2025 comme suit :

- 1/ Inviter respectivement deux représentants de la structure partenaire lors du Congrès annuel ou de l'Assemblée Générale ;
- 2/ Participer aux évènements organisés par chacune des structures, en lien avec leurs thématiques communes (Commissions, évènements). Les partenaires pourront, le cas échéant, s'envoyer des invitations ;
- 3/ Développer la labellisation fédérale (A, B, C) des évènements de boxe afin d'assurer une meilleure visibilité sur la qualité effective des organisateurs d'évènements ;
- 4/ En lien avec le Plan 5000 équipements, travailler aux pistes de développement de la pratique de la boxe dans les territoires : mutualisation avec les dojos solidaires, salles modulables... Des modalités opérationnelles pourront être définies ;

5/ Favoriser l'échange d'information et la coordination (priorités à porter) en amont des comités de programmation et Conseils d'administration de l'Agence nationale du Sport.

6/ Participer à la structuration d'un projet règlementaire relatif aux équipements sportifs dédiés à la pratique de la boxe. Il s'agira de croiser les regards sur les Projets sportifs territoriaux et fédéraux, notamment en outre-mer.

7/ Réfléchir à une « Fiche Pratique Salle Modulable » listant les besoins essentiels pour une pratique optimale au sein d'un espace aménagé (équipement, fourniture, critères de sécurité, matériel...). L'appel à un fournisseur référent pourra être effectué lors des travaux de construction de ce référentiel.

8/ La liste des référents des 18 comités régionaux de la FFBOXE et des référents régionaux de l'ANDES sont annexés au présent protocole d'accord. Une mise à disposition de salle pourra également être rendue possible après accord express des deux signataires.

9/ Les points de contacts du présent protocole d'accord sont :

- Pour l'ANDES :
 - o Frédéric ALLIOT, Maire-adjoint de Saint Quentin, chargé des sports – frederic.alliot@saint-quentin.fr
 - o Simon BLIN, chargé de mission affaires publiques et développement durable – simon.blin@andes.fr
- Pour la FFBOXE :
 - o Dominique NATO, Président – president@ff-boxe.com
 - o Mehdi NICHANE, Directeur Technique National – mnichane@yahoo.fr

Signée à Paris, le 17 juin 2023 :


Patrick APPERE
Président de l'ANDES


Dominique NATO
Président de la FFBOXE